

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Evelyne Noël	Numéro de permis 2019604	Date d'inspection Le 25 janvier 2023	
Nom de l'établissement Garderie Mon autre maison		Numéro de téléphone (506) 504-0156	
Adresse 4 rue Jonathan Saint-Quentin NB E8A 2C8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme pendant la visite.
- L'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse
- Le permis, les inspections, la routine et les procédures d'évacuation sont affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet.
- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- Tout l'équipement de sieste est lavable et étanche. Chaque enfant âgé entre 15 mois et 5 ans qui fait la sieste a un écart d'au moins 46 cm entre tous les matelas.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Observations: la sieste
- Discussions avec l'exploitante concernant la documentation, la planification et les heures de perfectionnement professionnel. Recommande que l'exploitante contacte l'agente pédagogique.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 janvier 2023

Date

original signé par
Évelyne Noël

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 janvier 2023

Date